

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Toluene

FDS-nombre : 000000020210

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : Toluène

No.-Index : 601-021-00-3

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119471310-51

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	
Téléfax	: (49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	: PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1 basé

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger par aspiration Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P284	Lorsque la ventilation du local est

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

	insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Toluène	108-88-3 601-021-00-3 01-2119471310-51 203-625-9	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Les vapeurs peuvent être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
Toluène	EU ELV TWA	192 mg/m3 50 ppm		Indicatif
Toluène	EU ELV STEL	384 mg/m3 100 ppm		Indicatif
Toluène	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
Toluène	INRS (FR) VME	76,8 mg/m3 20 ppm		Règlement impératif (VRC)
Toluène	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
Toluène	INRS (FR) VLE	384 mg/m3 100 ppm		Règlement impératif (VRC)

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

STEL - Valeur limite à courte terme

SKIN_DES - Désignation de la peau :

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
Toluène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		8,13mg/kg bw/d	Ingestion	
Toluène	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		226mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Toluène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		384mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
Toluène	Consommateurs		226 mg/m3	Inhalation	

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

	rs / Aigu - effets locaux				
Toluène	Travailleurs / Aigu - effets locaux		384 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Consommateu rs / Aigu - effets systémiques		226 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		384 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Travailleurs / Long terme - effets locaux		192 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		56,5 mg/m3	Inhalation	
Toluène	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		192 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
Toluène	Eau douce: 0,68 mg/l	
Toluène	Sédiment d'eau douce: 16,39 mg/kg	
Toluène	Sol: 2,89 mg/kg	
Toluène	Station de traitement des eaux usées: 13,61 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Viton (R)

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Vitoject® 890

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: aromatique
poids moléculaire	: 92,14 g/mol

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

Point/intervalle de fusion	: -95 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 109 - 112 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	: 6 °C Méthode: coupelle fermée
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,2 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: 7 % (v)
Pression de vapeur	: 123 hPa à 50 °C
Pression de vapeur	: 29 hPa à 20 °C
Densité	: 0,865 - 0,868 g/cm3 à 20 °C
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: 0,5 g/l à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants	: Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow 2,65
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)

Toxicité aiguë par voie cutanée:

DL50

Espèce: Lapin

Valeur: > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation:

CL50

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

Espèce: Rat
Valeur: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin
Résultat: irritant
Méthode: 92/69, B.5 CEE

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin
Résultat: Non irritant
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Voies d'exposition: Dermale
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: non sensibilisant
Méthode: 92/69, B.6 CEE

Toxicité à dose répétée:

Note: Classification conclusive et en soutenant (Ref: REACH Dossier - ECHA disseminated data)

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations:

Le solvant dessèche la peau.
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

donnée non disponible

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: 81 %

Durée d'exposition: 5 jr

Résultat: Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

ADR/RID

UN Numéro : 1294
Description des marchandises : TOLUÈNE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 33
Étiquettes ADR/RID : 3
Dangereux pour l'environnement : non

IATA

UN Numéro : 1294
Description des marchandises : Toluene
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3

IMDG

UN Numéro : 1294
Description des marchandises : TOLUENE
Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Étiquettes de danger : 3
No EMS Numéro : F-E, S-D
Polluant marin : non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2008, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

Base	Valeur	Remarques
------	--------	-----------

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES Number in Regulation: 1.2.5.3	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	
---	---	--

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	+39 0649906140
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

Autres informations relatives au stockage

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Toluène	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Toluene

34866-1L

Version 1.3

Date de révision
05.09.2018

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
